



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maintien de la faculté de médecine sur la commune de Montigny-le-Bretonneux

Question écrite n° 483

Texte de la question

M. Charles Rodwell interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de la faculté de médecine de l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), domiciliée à Montigny-le-Bretonneux, commune de la première circonscription des Yvelines. La fusion de l'UVSQ et de l'université Paris-Saclay, dans un dispositif que Mme la ministre a qualifié de « fusion fédérative », est une solution louable pour l'ensemble des acteurs de ces deux universités, qu'ils soient universitaires, entrepreneurs, associatifs ou étudiants. Cette fusion pose cependant la question du maintien de la faculté de médecine de l'UVSQ à Montigny-le-Bretonneux. L'ensemble des acteurs concernés ont partagé leur inquiétude quant à la possible remise en question de ce maintien. Le maintien de la faculté de médecine de l'UVSQ sur la commune de Montigny-le-Bretonneux est crucial à plus d'un titre. La santé : les centres hospitaliers de Versailles-Mignot et de Poissy, l'hôpital Foch et l'Institut Curie sont universitarisés par l'UVSQ. La formation : la faculté ne permet, déjà, pas de répondre à l'ensemble de la demande des étudiants qui souhaitent suivre une formation dans le domaine de la santé. La recherche : exemple symbolique parmi tant d'autres, le projet innovant d'hôpital 2.0 ne pourrait voir le jour sans le soutien décisif de la faculté et de ses enseignants chercheurs. L'emploi : des dizaines d'établissements et d'entreprises, notamment de nombreuses biotechs dotées de brevets technologiques à la pointe de la recherche mondiale, dépendent de la faculté de médecine pour le recrutement de leurs membres et de leurs salariés. Pour l'ensemble de ces raisons (et pour bien d'autres), le maintien de la faculté de médecine sur la commune de Montigny-le-Bretonneux semble fondamental, tant pour le territoire que pour l'équilibre de la filière « santé » de l'université Paris-Saclay. En conséquence, il souhaiterait savoir si le maintien de la faculté de médecine sur la commune de Montigny-le-Bretonneux est garanti.

Texte de la réponse

L'Université Paris-Saclay, grande université de recherche, affiche l'ambition d'articuler étroitement excellence internationale et engagement territorial francilien. Elle présente la particularité de s'inscrire sur un territoire très large et s'adresse à une population étudiante diverse avec une volonté de la préparer aux métiers de demain. La construction de l'université qui compte aujourd'hui 4 établissements-composantes (CentraleSupélec, AgroParisTech, Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay, Institut d'optique graduate school) se poursuit, avec l'intégration-fusion, à horizon 2025, des universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et d'Evry Val-d'Essonne (UEVE). Pour l'UVSQ, comme pour l'UEVE, cette intégration-fusion, quelque soit sa forme, leur permettra d'intégrer une université d'excellence au rayonnement mondial reconnu : l'université Paris-Saclay est en effet la meilleure institution française présente dans le classement de Shanghai 2022, dans lequel elle se classe à la 16ème position mondiale. Pour autant, le projet de l'université Paris-Saclay est aussi de mailler le territoire et de développer les liens existants avec les différents écosystèmes. Ainsi, le maintien de la faculté de médecine de l'UVSQ est bien confirmé sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, tout comme la faculté de médecine de Kremlin-Bicêtre reste sur la commune du même nom.

Données clés

Auteur : [M. Charles Rodwell](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 483

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3624

Réponse publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4437